



BON PLAN POUR LES NOUVEAUX EMBAUCHES

Alternants, en CDD ou même en CDI, vous avez rejoint **Framatome** en 2025 et vous n'avez pas perçu d'intéressement au titre de l'année 2024 : ce message vous concerne !



Abondements PEG - PERCO

Si vous lisez régulièrement les communications de la **CFDT**, vous n'êtes pas sans savoir, que parmi le "package social" que propose **Framatome** à ses salariés, il existe un dispositif de Plan d'Epargne Groupe (PEG).

Ce dispositif est utilisé pour placer, chaque année, tout ou partie de sa prime d'intéressement sur des fonds d'investissement, plus ou moins risqués, et ce pendant une durée de 5 ans, afin d'éviter une imposition.

La prime d'intéressement est versée chaque année avant le 31 mai, à tous les salariés présents aux effectifs de l'année n-1 et au prorata de leur présence avec un minimum de 3 mois d'ancienneté, sous réserve que les jalons fixés par accord soient atteints.

Par accord également, **tout versement de la prime d'intéressement sur le PEG déclenche un abondement pouvant aller jusqu'à 500€, pour 500€ investis.**

Pour le **PERCO (Plan Epargne Retraite Collectif)**, pour **150€ investis**, **Framatome** verse également un **abondement de 150€.**

Les deux abondements sont cumulables : 650€ au total pour 650€ investis.

Si vous détenez de l'épargne issus de vos précédentes activités professionnelles sachez que vous avez la possibilité de demander le rapatriement de ses sommes dans les fonds des plans EDF. Vous économiserez ainsi les frais de gestion que le gestionnaire ponctionne aux anciens salariés et qui grève la performance de votre épargne.

Si vous avez égaré les codes d'accès, vous pouvez effectuer une recherche via la plateforme Ciclade de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) :

<https://ciclade.caissedesdepots.fr/rechercher-compte-epargne-salariale-inactif>

Quid de vous, collègues nouvellement embauchés ?

Si vous avez 3 mois d'ancienneté chez **Framatome**, vous pouvez procéder à un **versement volontaire et bénéficiez de l'abondement maximal de 650€ pour 650€ investis.**

Si vous remplissez ce critère, vous avez dû recevoir un mail de Natixis, Pensez à vérifier vos spams ou courriers indésirables.

Si ce n'est pas le cas, vous pouvez vous connecter directement sur le site :

https://www.egepargne.com/def_int_ep/ep/home.do



Le code entreprise à mentionner est le **9211**.

Chaque fin de mois, la Direction procède à une revue des versements volontaires et abonde en conséquence.

Nous vous conseillons donc d'anticiper votre versement avant la fin de l'année pour bénéficier de ce dispositif.

Vos élus CFDT se tiennent à votre disposition pour tous renseignements utiles.



En cas de transfert de jours du CET/CCFC vers le PERCO, vous disposez également d'un abondement de 500€.



01.34.96.93.25
06.40.84.99.06



cfdtframatome.fr



CFDT FRAMATOME



boris.mazzocut@framatome.com
cfdtframatome@gmail.com